

# Plénière des Conseils de quartier – 29 janvier 2025 Compte rendu

Intervenants : M. Planche, maire-adjoint ; Mmes Premisler et Esterbet, conseil syndical de la Résidence du 155 chaussée Jules César ; Mme Françoise Nordmann, Maire

Personnes présentes: 30 environ

Le support de présentation utilisé pour cette plénière est consultable sur le site Ville de Beauchamp.

L'ordre du jour a été modifié : il prévoyait la présentation de la compétence Assainissement par M. Stalin, directeur du service à la CA Val Parisis. Malade, celui-ci s'est excusé. Le dossier sera donc proposé lors de la prochaine plénière.

# La collecte des biodéchets à Beauchamp

M. Planche rappelle la proposition de constituer des groupes de travail formés d'habitants sur des thématiques du quotidien afin qu'ils puissent suggérer des actions à mettre en place par l'équipe municipale. Un premier groupe a donc été constitué qui a étudié la collecte des biodéchets dans les résidences collectives et l'espace public.

#### Le Restaurant municipal

En introduction est présenté le dispositif mis en place depuis six mois dans le cadre de la restauration collective. (Cf. support de présentation)

Ce dispositif a permis de tester les procédures et de mettre en place un circuit de valorisation. Il fournira aux services communaux et à ceux de Tri-Action les retours d'expérience permettant à terme d'étendre le dispositif à l'ensemble des producteurs de déchets, que ce soient les ménages ou les professionnels.

#### Rapport des travaux du groupe de travail

Mmes Premisler et Esterbet, du conseil syndical de la Résidence du 155 ch. Jules César (80 logements), présentent la façon dont le groupe a travaillé et le contexte qui les a incitées à le rejoindre, à savoir la volonté de se mettre en conformité avec la réglementation et d'adopter une démarche proactive, mais avec de nombreuses interrogations sur les aspects techniques et les modalités pratiques.

Elles soulignent les informations et conseils précieux qu'elles ont reçus des professionnels de Tri-Action.

Le groupe de travail a permis l'organisation d'une visite sur site pour voir comment était installé et collecté un Point d'Apport Volontaire géré par le syndicat Emeraude à Eaubonne (Tri-Action n'ayant pas encore déployé ce type d'équipement dans son périmètre). Elles indiquent que cela a été très instructif, et a permis de constater que certaines craintes comme l'émanation d'odeurs et la présence de nuisibles (rats notamment) n'avait pas lieu d'être.

Elles vont donc poursuivre leur démarche pour la résidence, s'appuyant sur l'intérêt des habitants pour le projet (1/4 des foyers se déclarant a priori intéressés) et le coût raisonnable des aménagements à prévoir.

## Implantation d'un PAV sur le domaine public

De son côté, la Ville étudie comment pourrait être organisée la collecte collective des biodéchets, en réfléchissant notamment aux implantations possibles sur le territoire.

Il est indiqué qu'un premier emplacement a été pressenti à la pointe de l'avenue Pierre Sémard et du boulevard de Verdun. Il s'agit d'un premier test, d'autant que les procédés de collecte ne sont pas encore arrêtés (modèle du collecteur, lavage sur place ou remplacement des containers...). Il permettra de recueillir des enseignements pour un futur déploiement sur l'ensemble de la ville.

## Thématique du prochain groupe de travail

Il est proposé que le prochain groupe de travail échange sur le thème de la végétalisation de l'espace public sous forme participative.

Les participants seront notamment invités à repérer les lieux qui pourraient faire l'objet de projets de végétalisation; de réfléchir à la façon dont les riverains pourraient contribuer à embellir l'espace public (pieds d'arbre, délaissés, ...); comment les services de la ville pourraient apporter leur appui aux projets suggérés...

Les personnes intéressées sont invitées à se signaler à l'adresse : ...

## **Budget** participatif

Le budget participatif a été lancé, et il est possible de déposer ses propositions sur le site jeparticipe.ville-beauchamp.fr jusqu'au 27 avril.

Ce budget est doté d'une enveloppe de 20.000 €.

#### Prochains rendez-vous

M. Planche indique un changement de date pour la manifestation De la couleur dans la Ville, qui du 17 mai serait reportée au 21 juin.

#### Site internet de la Ville

M. Seigné indique qu'une nouvelle version du site internet de la Ville a été mis en ligne. Ce nouveau site, également consultable en version mobile, se veut plus ergonomique et de nature à faciliter les échanges avec les adminsitrés et leurs démarches au quotidien.

## Expression libre

#### Nouvelles conditions d'accès à la déchèterie Tri-Action de Bessancourt

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le système de badge a été remplacé par une reconnaissance optique des plaques d'immatriculation.

Un habitant déplore plusieurs aspects : complexité des modalités d'inscription sur internet, nombre de pièces justificatives à fournir, dysfonctionnement de la connexion avec FranceConnect, impossibilité d'accéder avec un véhicule non immatriculé, impossibilité d'accéder avec l'ancienne carte, difficultés en cas d'utilisation de plusieurs véhicules ou d'un véhicule de prêt, impossibilité de joindre un interlocuteur au téléphone.

Les élus confirment que la mise en place du nouveau système a été difficile. Ils sont intervenus pour remonter les remarques et obtenir des aménagements :

- la connexion avec FranceConnect est de nouveau possible
- une période de transition (que les élus souhaitent de plusieurs mois) a été établie permettant d'accéder avec son ancien badge
- l'utilisation de plusieurs véhicules ou d'un véhicule de prêt est désormais possible, même s'il reste quelques cas spécifiques (plaque étrangère, anciennes plaques ou automobiles de collection)
- comme pour la demande de bacs individuels, une procédure papier sera proposée en mairie pour les personnes n'ayant pas internet ou maîtrisant mal cet outil.

Tri-Action a reconnu avoir pris du retard dans la saisie des demandes, mais s'est engagé à résorber ce retard dans les jours qui viennent.

Pour les contacts téléphoniques, il n'y a qu'un seul agent à l'accueil téléphonique ce qui explique qu'en cas de fortes demandes comme en ce moment, les temps d'attente soient importants, et que même le contact ne puisse être établi.

Il est proposé qu'à l'occasion du prochain Conseil des quartiers, M. Rambour, président du syndicat, soit présent pour répondre aux questions et prendre note des remarques.

# Situation du garage de réparation automobile impasse des Cyprès

Des informations sont demandées au sujet des procédures menées contre les activités du garage automobile qui s'est ouvert impasse des Cyprès.

Mme le Maire apporte les précisions suivantes :

- Suite à la visite d'une commission de sécurité qu'elle avait convoquée et au rapport qui signalait de nombreuses entorses aux normes requises et prononçait un avis défavorable à la poursuite des activités, elle a émis le 28 novembre dernier un arrêté de fermeture administrative à effet immédiat qui a été notifié à l'exploitant.
- Les riverains l'ayant informée que cet arrêté n'était pas respecté, elle a demandé à la Police Municipale de constater les faits. Elle souligne les difficultés pour celle-ci de le faire car elle n'a pas de visibilité depuis l'espace public : elle doit pour cela être invitée à pénétrer dans l'espace privé des riverains afin d'avoir vue sur le garage. Cela a permis d'établir quelques constats et un riverain confirme qu'il a autorisé la police municipale à accéder à son jardin pour pouvoir réaliser ces constats.
- Mme le Maire indique qu'elle est entrée en contact avec la Sous-Préfecture en vue de transmettre le dossier au Procureur. Celle-ci lui a toutefois vivement conseillée d'étoffer le dossier avec plusieurs procès-verbaux et témoignages, de manière à établir le fait que les activités se poursuivent de manière continue, et non de manière occasionnelle. Dès que le dossier aura été ainsi consolidé, le Procureur sera saisi.<sup>1</sup>
- La question est posée de la légalité de l'ouverture de cette activité dans la zone concernée ? Mme le Maire précise que le propriétaire aurait dû déposer une déclaration de changement de destination des locaux, ce qu'il n'a pas fait et ce qu'elle lui a enjoint de faire. Elle précise qu'une fois cette demande déposée, elle émettra un avis défavorable,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Information complémentaire : Le dossier ainsi complété a été transmis au Procureur de la République auprès le tribunal de Pontoise le lundi 10 février 2025.

- mais que pour l'instant et par définition, elle ne peut s'opposer à une demande qui n'a pas été faite.
- Elle confirme également qu'elle a transmis une demande de contrôle auprès de l'Urssaf, pour s'assurer que l'employeur n'emploie pas du personnel non déclaré.

Des personnes indiquent qu'elles ont voulu consulter l'arrêté de fermeture, mais qu'elles ne l'ont pas vu affiché dans les panneaux de la Mairie ?

- Mme le Maire indique que cet arrêté étant à caractère individuel, il n'y a pas d'obligation légale à ce qu'il soit affiché, contrairement aux arrêtés publics.

Une riveraine fait part de sa déception de la fermeture de la box de distribution alimentaire qui avait été installée près du Stade et de ses difficultés à se rendre en centre-ville pour de petites courses, n'étant pas véhiculée.

Les élus ne peuvent que constater que cette proposition commerciale n'a pas eu le succès espéré. Ils indiquent que le secteur est desservi par les transports en commun et que le service de P'tit Bus du CCAS peut également être sollicité.

Les personnes présentes sont invitées en conclusion à partager la galette et le verre de l'amitié et de poursuivre de manière informelle les échanges avec les élus.